



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Hier, les forces indiennes ont délibérément pris pour cible un véhicule du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), peint en blanc et arborant le drapeau bleu, qui portait clairement le logo et une plaque d'immatriculation des Nations Unies et dans lequel se trouvaient deux observateurs militaires de l'UNMOGIP. Heureusement, bien que le véhicule ait été endommagé, les deux observateurs n'ont pas été blessés ; ils ont été secourus et escortés en lieu sûr par l'armée pakistanaise.

En prenant délibérément pour cible un véhicule des Nations Unies dont les occupants s'acquittaient d'un mandat confié par le Conseil de sécurité, l'Inde a commis une grave violation des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil et de la Charte des Nations Unies, au nombre desquelles figure l'obligation d'assurer la sûreté et la sécurité des observateurs de l'UNMOGIP.

Le fait de prendre délibérément pour cible des observateurs et des véhicules des Nations Unies semble être un nouveau stratagème de coercition irresponsable déployé par l'Inde pour entraver l'action de l'UNMOGIP et faciliter une autre opération militaire contre le Pakistan.

Le Pakistan a reçu ces derniers jours des informations qui conduisent les autorités à penser que, pour détourner l'attention de ses difficultés internes, le Gouvernement indien, qui est aux mains du Rashtriya Swayamsevak Sangh et du Parti Bharatiya Janata, prévoit d'organiser une attaque sous « faux pavillon » et de se donner ainsi un prétexte pour se lancer dans une nouvelle mésaventure militaire contre le Pakistan. Si cela devait arriver, le Pakistan exercerait son droit à la légitime défense, qui lui est conféré par l'Article 51 de la Charte, en faisant plein usage de ses moyens d'action.

Vous vous souviendrez que le ministre pakistanais des affaires étrangères vous a adressé plusieurs communications sur la grave détérioration de la situation dans le Jammu-et-Cachemire occupé illégalement par l'Inde et le long de la ligne de contrôle depuis le 5 août 2019, date à laquelle l'Inde a pris les premières mesures unilatérales destinées à consolider son occupation militaire illégale du territoire contesté. Depuis, la force d'occupation indienne, qui compte plus de 900 000 soldats, a verrouillé le territoire contesté et y a bloqué les communications pendant 500 jours, placé des centaines de dirigeants politiques cachemiriens en détention, enlevé des milliers de jeunes Cachemiriens et torturé et « fait disparaître » des centaines d'entre eux, aveuglé des manifestants pacifiques, y compris de jeunes enfants, avec des fusils à



plomb, assassiné des centaines de jeunes Cachemiriens lors de soi-disant « affrontements », imposé des peines collectives à des villages et des quartiers entiers et lancé un plan visant à modifier la démographie du Jammu-et-Cachemire occupé illégalement, qui est une zone à majorité musulmane, pour en faire un territoire à majorité hindoue.

L'Inde a également intensifié sa rhétorique belliqueuse et ses actes de guerre contre le Pakistan à la suite de son opération du 26 février 2019, face à laquelle le Pakistan n'a eu d'autre choix que d'exercer son droit à la légitime défense. L'Inde continue de violer l'accord de cessez-le-feu bilatéral de 2003 : cette année, elle a commis plus de 3 000 violations, prenant principalement pour cible les zones et populations civiles du côté pakistanais de la ligne de contrôle et de la ligne de démarcation provisoire. Ces attaques ont fait 276 victimes civiles (dont 92 femmes et 68 enfants), dont 27 martyrs et 249 blessés.

Le Pakistan vous demande de condamner l'attaque perpétrée par l'Inde contre les observateurs et le véhicule de l'UNMOGIP, d'ouvrir une enquête transparente sur cet acte scandaleux et d'engager l'Inde à réaffirmer immédiatement sa volonté de respecter strictement l'accord de cessez-le-feu de 2003.

Compte tenu des tensions qui règnent actuellement dans le Jammu-et-Cachemire occupé illégalement par l'Inde et le long de la ligne de contrôle, nous vous demandons également d'accéder d'urgence aux demandes répétées du Pakistan tendant à renforcer l'UNMOGIP et à améliorer sa capacité d'observer pleinement les violations du cessez-le-feu et la détérioration des conditions de sécurité au Jammu-et-Cachemire et d'en rendre compte au Conseil de sécurité et à vous directement.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité, au titre de la question intitulée « La question Inde-Pakistan ».

(Signé) Munir **Akram**
